

Ces dates méconnues qui racontent l'Europe (1/4)

Pour le premier épisode de notre série, faite d'extraits de l'ouvrage «Chroniques de l'Europe» publié ce mois-ci par CNRS Éditions, on se penche sur les mouvements pour l'abolition de la peine de mort, l'exécution de la « dernière sorcière » d'Europe, et la lutte pour limiter la journée de travail à huit heures.

1764 – La peine de mort n'est ni utile, ni nécessaire

En 1764, un vent nouveau souffle sur la philosophie pénale. Le jeune marquis Cesare Beccaria, docteur en droit et lecteur des encyclopédistes, publie anonymement son *Dei delitti e delle pene*. Il y défend la vision novatrice d'une justice qui distinguerait le crime du péché, et dans laquelle le droit ne serait plus dicté par la religion et la morale, mais par l'utilité sociale. Beccaria s'oppose à l'arbitraire et énonce ce qui deviendra le « principe de légalité » des délits et des peines : il ne peut y avoir de crime et de peine qu'en vertu d'un texte pénal précis et clair, dont le juge n'est que l'exécuteur, la « bouche qui prononce les paroles de la loi », selon Montesquieu.

LIRE L'ARTICLE EN FRANCAIS